

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024 A 19 H 30
A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie du Chef-Lieu, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 18 janvier 2024
Elus en exercice : 12

Etaient présents : 8 - Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Philippe BRUSCHI.

Excusés : 2- Stéphane RULLO (pouvoir à Robert AGOSTINI), Rachid SIAD (pouvoir à Nicole LABBE).

Absents : 2- Jean-Marie MEIER, Windy PETIT

Secrétaire de séance : Joël CASANI.

ORDRE DU JOUR :

Pas d'observation sur le compte rendu du Conseil municipal du 5 Décembre 2023.
Accord à l'unanimité des élus.

Mme le Maire informe les élus qu'il n'y a pas de sujet de dernière minute à rajouter à l'ordre du jour.

- I. LOYERS 2024 : augmentation annuelle des loyers de 3,49 % pour l'année 2024.
1^{er} trimestre 2022 : 133,93
1^{er} trimestre 2023 : 138,61
Accord à l'unanimité des élus.

- II. RENOUVELLEMENT DES BAUX ARRIVANT A ECHEANCE AU 31/12/23 :

LOCATAIRE	LOCAL	LOYER ANNUEL 2024
BONDIL Antoinette	garage	700 €
GHIERMO René	Local -rue inférieure 20m2	350 €
RAYNAUD Béatrice	Local -rue inférieure	880 €
RULLO Stéphane	RODP occupation domaine Public 24 m2	220 €

DELAPIAZZA Jean	RODP occupation domaine Public 38m2	280 €
NARDIN Mickaël (remplace le Comité Festif du village)	Local sous la mairie (ancien Atelier) 24 m2	100 €

Baux renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Nouvelle location d'une cave rue Inférieure au village, d'une surface de 12 m2 attribuée à Mme Gasparro Jennyfer à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour un loyer de 250 € annuel.

Accord à l'unanimité des élus.

- III. RECouvreMENT DE CREANCE DE LA TRESORERIE :
Un courrier de la trésorerie nous demande de prévoir une somme de 8 € au budget 2024 afin de recouvrer une créance. Accord à l'unanimité des élus.
- IV. TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE ROCHERS A BAUS-ROUX : Le Sivom nous a adressé un avenant n°2 à signer pour modifier le montant des travaux, 185.833 € HT, 223.000 € TTC. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage date du 31 mars 2022. Autorisation est donnée au Maire pour signer cet avenant.
Accord à l'unanimité des élus.
- V. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU :
Accord est donné à l'unanimité pour déposer le dossier de demande de subvention au Département. Montant de l'installation par l'entreprise Acotherm : 27.284,80 TTC.
- VI. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS ORGANISMES POUR LA REFECTION DE LA FACADE DE L'EGLISE :
Devis de l'entreprise ROBAT pour un montant de 61 957,50 €TTC – 56 325,00 €HT.
Accord est donné à Mme le Maire, à l'unanimité des élus, pour entreprendre les travaux et déposer les dossiers de demande de subvention.
Demande de subvention seulement pour la réfection de la façade, pas pour l'installation de l'éclairage sur la façade.
Mme le Maire faisant partie du Conseil d'Administration de l'Association des Maires va les informer que le solde du montant alloué pour les travaux de Notre Dame Del Bosc va être utilisé pour la réfection de la façade de l'église au village.
- VII. REMBOURSEMENT AU COMITE FESTIF DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT VERSEE SUR LE COMPTE DE LA COMMUNE .
Les élus, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à reverser la subvention de 1178 € sur le compte du Comité Festif.

VIII. CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE :
Mme le Maire informe les élus qu'elle a rencontré les responsables en mairie. Un très bel article est passé sur le nice-matin.
Les responsables ont proposé l'adhésion de la Commune au Conservatoire. Une participation de la Commune sera calculée en fonction d'un barème défini chaque année en conseil syndical et en fonction du nombre d'enfants domiciliés sur le territoire communal inscrit au cours de musique. Accord à l'unanimité des élus.

- DESIGNATION DE 2 DELEGUES POUR SIEGER AUX ASSEMBLEES :
-M. Philippe BRUSCHI, délégué titulaire
-Mme Nicole LABBE, déléguée suppléante
Accord à l'unanimité.

IX. FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 :
En fin d'année 2023, Mme Marguerite MUNICCHI a rendu les clés de l'église. M. Jean-Pierre VISSIAN INART s'est proposé de la remplacer. Mme le Maire propose aux élus de donner la clé de l'église à M. VISSIAN INART et de lui verser une indemnité de gardiennage de 200 € qui lui sera versée chaque année.
Accord à l'unanimité.

X. PERSONNEL COMMUNAL : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour 2024 :
Vu les bas salaires du personnel de la fonction publique Mme le Maire propose de verser cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fixée par l'Etat pour 2024 à l'ensemble du personnel communal.
Un calcul par agent a été fait prenant en compte les salaires, les avantages en nature, les primes, le SFT etc.. versés de juillet 2022 et juin 2023. Il faut prévoir environ 5000 € sur le budget 2024.
Accord à l'unanimité des élus pour inscrire cette somme d'environ 5000 € et de verser cette prime aux agents en avril 2024 après accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 06.

DIVERS :

Mme et M. MONNIN Pascal assistent au conseil municipal et sont avertis de l'accord donné par les élus pour la construction de leur clôture. Une fois la clôture installée, les portails n'auront plus lieu d'être.

En pré-conseil, Mme Emeline DELMAS, notre conseillère en urbanisme à présenter aux élus les différents quartiers et parcelles affectés par les points d'ouverture et de fermeture à l'urbanisation sur la Commune.
Des réunions par quartiers seront organisées en mairie avec les propriétaires des terrains concernés pour leur expliquer la démarche.

Fin de séance à 20 h 15.



Le secrétaire de séance,
Joël CASANI,



Nicole LABBE
Maire de La Roquette sur Var